



**Extrait du registre des délibérations de Conseil  
d'administration de l'Agence technique  
départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »**

**Séance du 12 juin 2024**

Date de la convocation : 6 juin 2024

Présidente : Sophie BORDERIE

**Délibération n°2024-CA-009**

Nombre de représentants pour le quorum (collèges 1 et 2)	21
Nombre de présents	18
Pouvoirs	3
Nombres de votants	21

**Objet : Tarifs des cotisations et des prestations**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin à 14h37, les administrateurs de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » se sont réunis à Agen, dûment convoqués par mail du 6 juin 2024 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE.

**Pour le 1<sup>er</sup> collège – conseillères et conseillers départementaux**

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
BORDERIE Sophie	Présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BILIRIT Jacques	Vice –président	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sophie BORDERIE
DEVILLIERS Arnaud	Conseiller départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Danielle DHELIAS	Vice-présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GONZATO-ROQUES Christine	Vice-présidente	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie FOUANUD-VEYSSET
Nicolas LACOMBE	Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MESSINA-VENTADOUX Annie	Vice-présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MIRANDE Jean-Jacques	Conseiller départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PAILLARES Marylène	Vice-présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TONIN Valérie	Vice-présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BORIE Daniel	Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CAPELLE Laurent	Conseiller départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DALLIES Vanessa	Conseillère départementale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DELBREL Christian	Conseiller départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Pour le 2<sup>ème</sup> collège - représentantes / représentant des communes, syndicats et EPCI adhérents**

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
CAMINADE Didier	Président de la CC Fumel Vallée du Lot	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DAILLEDOUZE François	Maire de Caudecoste	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FOUNAUD VEYSSET Nathalie	Maire de Monflanquin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PEZZUTTI Christian	Vice-président de Val de Garonne Agglomération	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POULIQUEN Guillaume	Maire d'Agnac	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-France SALLES
RIVETTA Françoise	Maire de Sauméjan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SALLES Marie-France	Maire d'Engayrac	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Assistaient également :**

- Laurent DELRUE
- Aurélie LESPE-S-TORTUL
- Jean-Luc GIORDANA
- Yoann SOULACROIX
- Marie GULLAUMIN
- Sabine ESPINASSE

---

Il s'agit de valider la politique tarifaire de l'agence. Lors de la concertation des territoires préalables à la création de l'Agence, le Département avait proposé des niveaux de cotisations qui se voulaient faibles pour permettre l'accès du plus grand nombre de collectivités et établissements à l'agence. Cette cotisation donnera accès à un primo-conseil. Il faut enfin définir le coût des prestations pour les études plus complexes.

**1. Montant de la cotisation annuelle des adhérents**

Le montant de la cotisation annuelle, calculée sur la base de la population municipale en vigueur l'année de cotisation, s'applique aux membres adhérents de la façon suivante :

Pour les communes et Syndicats intercommunaux <sup>1</sup>				
POPULATION	De 0 et 500 habitants	De 500 et 2000 habitants	De 2000 et 5000 habitants	5000 habitants et plus
MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE	200 €	500 €	750 €	1500 €

---

<sup>1</sup> Pour les syndicats intercommunaux, la population municipale prise en compte est la somme des populations municipales des communes membres du syndicat.

Pour les communautés de communes et Agglomérations			
POPULATION	0 et 10 000 habitants	10 000 et 40 000 habitants	40 000 habitants et plus
MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE	1 500 €	3 500 €	4 500€

Pour l'année 2024, année de lancement de Lot-et-Garonne Ingénierie, la cotisation appliquée correspond à 50 % du montant de la cotisation annuelle. Cette disposition limitée à l'année 2024 et permise par l'article 6 des statuts, vise à prendre en compte le caractère incomplet de la 1<sup>ère</sup> année d'exercice de l'agence technique.

La cotisation annuelle est obligatoire pour tout adhérent et permet de bénéficier du primo conseil prévu dans la délibération de politique générale de Lot-et-Garonne Ingénierie.

Conformément aux statuts, la cotisation fera l'objet de l'émission d'un titre de recette acquittable par l'adhérent sous 30 jours.

## 2. Tarifification applicable aux prestations de niveau avancé

Pour les prestations de niveau avancé, faisant l'objet d'une tarification particulière, le membre adhérent sera facturé selon le nombre de jours de présence nécessaires à la réalisation de la prestation demandée, en fonction de la population municipale et du type de collectivité.

Le montant de la prestation sera inscrit dans la convention qui sera conclue entre Lot-et-Garonne ingénierie et l'adhérent, préalablement au lancement de la mission.

POPULATION	Commune entre 0 et 500 habitants	Commune entre 500 et 2000 habitants	Commune entre 2000 et 5000 habitants	Commune entre 5000 habitants et plus	EPI (EPCI et syndicats de communes) toute population
TARIFICATION DE LA PRESTATION	80 € TTC / jour	130 € TTC / jour	190 € TTC / jour	270 € TTC / jour	270 € TTC / jour

A l'issue de la réalisation de la prestation, dans les conditions définies par convention et dans le respect des statuts et du règlement intérieur, un titre de recette sera émis par Lot-et-Garonne Ingénierie, acquittable par l'adhérent sous 30 jours.

**Après en avoir délibéré,  
le conseil d'administration, à l'unanimité :**

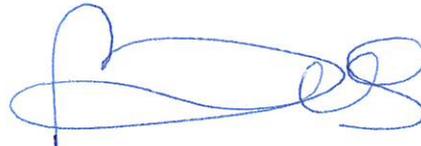
- valide le tarif des cotisations et de préciser que pour 2024, les cotisations représentent 50% du tarif de la cotisation annuelle proposé,
- valide le coût journée qui sera appliqué pour les études proposées aux adhérents.

La Présidente,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
La Présidente**



**Sophie BORDERIE**





**Extrait du registre des délibérations de Conseil  
d'administration de l'Agence technique  
départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »**

**Séance du 12 juin 2024**

Date de la convocation : 6 juin 2024

Présidente : Sophie BORDERIE

**Délibération n°2024-CA-010**

Nombre de représentants pour le quorum (collèges 1 et 2)	21
Nombre de présents	18
Pouvoirs	3
Nombres de votants	21

**Objet : Budget primitif 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin à 14h37, les administrateurs de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » se sont réunis à Agen, dûment convoqués par mail du 6 juin 2024 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE.

**Pour le 1<sup>er</sup> collège – conseillères et conseillers départementaux**

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
BORDERIE Sophie	Présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BILIRIT Jacques	Vice –président	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sophie BORDERIE
DEVILLIERS Arnaud	Conseiller départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Danielle DHELIAS	Vice-présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GONZATO-ROQUES Christine	Vice-présidente	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie FOUANUD-VEYSSET
Nicolas LACOMBE	Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MESSINA-VENTADOUX Annie	Vice-présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MIRANDE Jean-Jacques	Conseiller départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PAILLARES Marylène	Vice-présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TONIN Valérie	Vice-présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BORIE Daniel	Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CAPELLE Laurent	Conseiller départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DALLIES Vanessa	Conseillère départementale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DELBREL Christian	Conseiller départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Pour le 2<sup>ème</sup> collège - représentantes / représentant des communes, syndicats et EPCI adhérents**

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
CAMINADE Didier	Président de la CC Fumel Vallée du Lot	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DAILLEDOUZE François	Maire de Caudecoste	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FOUNAUD VEYSSET Nathalie	Maire de Monflanquin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PEZZUTTI Christian	Vice-président de Val de Garonne Agglomération	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POULIQUEN Guillaume	Maire d'Agnac	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-France SALLES
RIVETTA Françoise	Maire de Sauméjan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SALLES Marie-France	Maire d'Engayrac	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Assistaient également :**

- Laurent DELRUE
- Aurélie LESPE-S-TORTUL
- Jean-Luc GIORDANA
- Yoann SOULACROIX
- Marie GULLAUMIN
- Sabine ESPINASSE

Il s'agit de voter le premier budget primitif de l'agence technique départementale. Il reprend comptablement une moitié d'année d'activité correspondant à un début d'activité de l'agence au 1<sup>er</sup> juillet 2024. La section de fonctionnement s'élève à 544 100 €. Il est prévu enfin quelques investissements liés à l'installation de l'agence : mobilier informatique et de bureau notamment.

**Après en avoir délibéré,  
le conseil d'administration, à l'unanimité :**

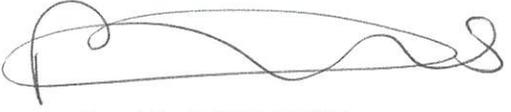
- valide le budget proposé selon le référentiel M57 par chapitre pour l'ensemble des sections budgétaires,
- autorise la Présidente à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- dit que les provisions sont semi-budgétaires,
- décide, concernant les amortissements, qu'ils sont linéaires et au prorata temporis en application du référentiel budgétaire et comptable M57,
- précise que les biens de faible valeur (moins de 1 000 €) s'amortissent en une seule fois sur un seul exercice.

La Présidente,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le **24 JUN 2024**

Publication le

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
La Présidente**



**Sophie BORDERIE**

